SAS NANTES COORDINATION SECURITE - NCS
14, rue Jan Palach Z.A. de la Lorie
44800 SAINT HERBLAIN
Tél. / Fax : 02.40.59.35.42
Portable : 06.07.73.65.51
Email : ncs.formation@orange.fr

ANNEXE 1 : PROGRAMME

INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER L'EMISSION DE FIBRES D'AMIANTE

PERSONNEL ENCADREMENT TECHNIQUE FORMATION RECYCLAGE

REFERENCE DE LA FORMATION : ARRETE DU 23 février 2012
Activités relatives à l'Article R 4412-139 du Code du Travail

Objectif pédagogique : Être capable d'appliquer et contrôler les procédures recommandées pour les activités sur des matériaux amiantés de la sous-section 4 en toute sécurité.

Personnel concerné : Responsable d'établissement, Conducteur de Travaux, Personnel Administratif responsable (l'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques).

Conditions préalables : La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Pré-requis :
- Maîtriser la langue Française (lu et écrit)
- Employé âgé de plus de 18 ans.
- Employé en CDI dans l'entreprise.

Méthodes et Moyens pédagogiques :
- **Salle de cours et Plate-forme pédagogique situées à SAINT HERBLAIN (44)**
- Exposition à l'aide de matériel audiovisuel et matériel de démonstration.
- Participation des stagiaires.
- Exercices d'application sur la **plateforme pédagogique**.

SIRET : 817 402 985 00011 – APE : 8559A

Intervenants :
Gérard QUELMÉ, Formateur Certifié INRS et OPPBTP
Coralie QUELMÉ, Formatrice sous-section 4

Documents remis aux stagiaires :
Documents relatifs aux méthodes d'exécution dans un environnement amianté.

Programme :
— connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
— être capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
— connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
— sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer.

Sanction de la formation :
Attestation de Compétence si réussite aux évaluations.

Durée : 1 journée soit 7 heures.

Horaires: Matin : 8h30 à 12h00 - Après-midi : 13h30 à 17h00

SIRET : 817 402 985 00011 – APE : 8559A